

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DE WORLD ARCHERY

Livre 3, Chapitre 11, Article 11.1.2.1; Livre 4, Chapitre 22, Article 22.1.2.1

ARCHERY GB a fait une demande d'interprétation afin de savoir si le point d'encoche et le repère d'encoche tels que montrés sur la photographie ci-dessous sont autorisés dans la division arc classique ?

Le Comité de Constitution et règlements déclare que la question présentée est dans les termes de référence du Comité technique.

Le Comité de Constitution et règlements a déterminé que l'interprétation suivante ne s'oppose pas aux règles existantes ou aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique :

La décision majoritaire du Comité technique est que le point d'encoche en forme de disque montré ci-dessous peut être utilisé légalement dans toutes les divisions de World Archery. Il n'existe pas de restrictions quant au diamètre du point d'encoche ou sa fabrication avec plusieurs matériaux ou couches.

Comité technique de World Archery, 11 novembre 2018
Approuvé par le Comité de Constitution et règlements de World Archery, 8 décembre 2018

